



ASSOCIATION NATIONALE DES PISTEURS SECOURISTES

COTISATION ANPSP

2020-2021

Merci de bien vouloir compléter lisiblement les renseignements ci-dessous

STATION :

Nom-

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

.....

Tél. :

Email :

Qualifications :

1°, 2°, 3° (alpin/nordique), artificier, servant avalancheur, nivo-météo, maître-chien, maître-pisteur, moniteur secourisme, instructeur, chauffeur, snow-maker, régulation secrétariat, autres.

.....

.....

.....

.....

Date Formation Continue (recyclage) PSE2 :

PRIX COTISATION ANNUELLE : 10,00 €

(règlement uniquement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'A.N.P.S.P)

A joindre :

- La **photocopie de votre diplôme** ou de **votre certificat d'embauche** au Service des Pistes.
- 1 **enveloppe(162 x 229 mm demi-format) libellée à votre adresse, timbrée à 0.80 Euro** pour l'envoi de votre carte.

Les statuts de l'association envoyés à tous les adhérents, sont disponibles sur demande ou consultable sur le site internet de l'association .

N.B. Le dossier est à retourner avec règlement au siège social dont l'adresse figure ci-dessous.